

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
de la REUNION du COMITE SYNDICAL du 16 DECEMBRE 2013

L'An Deux Mille Treize, le Seize Décembre, à Dix Huit Heures Trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme NICOLAS, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur FIORINI
Absent excusé : Monsieur SAUNIER

Objet :
Budget 2014-
Ouverture de
crédits préalable
au vote du budget
primitif 2014

Considérant que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

Que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2013 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 170 504 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 42 626 €

Après délibération,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'état et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 17 décembre 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

